

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 OCTOBRE 2010**

**Présents** : Mmes PALLOT. DESBROSSES. BOLAND. NAULIN. COGNARD. MM. SCHUSTER. LORTON. MARLOT. CHIERICI. TOUILLON. PALLOT. HASSLER. DEMORTIERE.

**Absents excuses** : M. LADROUE qui a donné procuration à Mme PALLOT  
Mme MOREAU qui a donné procuration à Mme BOLAND

**Monsieur DEMORTIERE a été nommé secrétaire de séance.**

Madame le Maire demande l'approbation du compte rendu de la réunion précédente, aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

**1 – TRAVAUX LOGEMENT DE LA POSTE**

Madame le Maire demande au Conseil de fixer le prix de location des logements de la poste. Ces logements étant de type à loyer modéré, le prix maximum du m<sup>2</sup> étant de 4.80 € ; le Conseil après en avoir débattu fixe le prix à 4 € b m<sup>2</sup>.

**2 – CONVENTION PALULOS**

L'aide de l'Etat (PALULOS) étant subordonnée à la signature de la convention, Madame le Maire demande au Conseil l'autorisation de signer la dite convention, le Conseil approuve à l'unanimité.

**3 – TRANSPORTS SCOLAIRES OCCASIONNELS 2010-2011**

Madame le Maire propose au Conseil , qui l'accepte à l'unanimité, de reconduire pour l'année scolaire 2010-2011 la prise en charge financière par la commune des transports scolaires occasionnels.

**4 – PRIME D'ACTIVITE PERSONNEL COMMUNAL**

Madame le Maire rappelle au Conseil que chaque année l'enveloppe budgétaire destinée au paiement de la prime d'activité à l'ensemble du personnel communal peut être révisée à partir de l'indice INSEE de la consommation communiqué par les services de l'Etat. Pour 2010 la réévaluation autorisée est de 1.40 %. Après en avoir débattu le Conseil à l'unanimité décide d'appliquer à l'enveloppe globale la réévaluation maximale autorisée. Ainsi le montant pour 2010 passe de 16 972.65 € à 17 210.26 €.

**5 – CONVENTION VNF**

Une redevance est susceptible d'être perçue par la région en raison de l'occupation du domaine public pour la canalisation d'eau potable passant sous le pont du Montet. Cette redevance annuelle est de 22.04 €, le Conseil approuve à l'unanimité et autorise Madame le Maire à signer la convention avec VNF.

## **6 – TRAVAUX SERVICE DES EAUX**

Madame le Maire explique que pour des travaux de raccordement du puits de captage d'une canalisation, un achat de matériel s'élevant à 1 886.01 € HT a été fait. Madame le Maire demande au Conseil de passer cette dépense en section d'investissement du budget de l'eau. Le Conseil approuve à l'unanimité.

## **7 – PREVENTION ROUTIERE**

Madame le Maire donne lecture de la convention concernant la prise en charge par la commune des repas de midi des moniteurs.

Le Conseil donne l'autorisation à Madame le Maire de signer cette convention.

## **8 – EXONERATION TAXE ASSAINISSEMENT**

Suite au courrier reçu d'un abonné au service de l'eau faisant état d'une importante fuite d'eau sur son installation, soit une consommation de 383 m<sup>3</sup> alors que pour une année normale la moyenne est de 135 m<sup>3</sup>, Madame le Maire propose au conseil de déduire la taxe d'assainissement sur la partie dépassant la consommation annuelle normale. Le Conseil approuve à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier de M. Jean Michel CARRE par lequel il demande le dégrèvement de la taxe d'assainissement appliquée aux riverains de la rue des Presles. Madame le Maire informe le Conseil que le busage de la rue des Presles a été effectué durant l'été 1987 à la demande des riverains et que d'un commun accord, comme le stipulait un courrier du 05 mai 1987 adressé aux usagers et notamment à M. CARRE Jean Michel, ces derniers pouvaient utiliser cet égout pour le rejet des eaux usées issues d'un bac dégraisseur ou d'une fosse septique en contre partie de l'acquittement de la taxe d'assainissement.

Madame le Maire propose au Conseil d'attendre les résultats du diagnostic de la Lyonnaise des eaux pour le SPANC et que suite aux travaux de mise en conformité qui seront effectués par les propriétaires, ces derniers devront produire le certificat de conformité pour pouvoir être exonéré de la taxe d'assainissement.

Le Conseil, après en avoir longuement débattu, accepte la proposition de Madame le Maire à l'unanimité.

## **9 – REMBOURSEMENT LOCATION SALLE ESPACE**

Mme et M. JAFFRE nous faisant part des soucis de santé d'un membre de leur famille les ayant obligé à annuler leur repas de mariage à la salle l'ESPACE demandent le remboursement de la location.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

## **10 – SUBVENTION « La Ruche »**

8 enfants ayant fréquentés « La Ruche » pour 105 demi-journées à 2 € soit un montant de 210 € à verser à la Ruche. Le Conseil approuve à l'unanimité.

## **11 – EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE**

Après consultation du SYDESL, l'alimentation en énergie électrique de la maison à construire à la Cale sur la parcelle cadastrée AE 165, appartenant à M. BOULOGNE & Mlle GUEUGNON, nécessite une extension du réseau électrique. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

- de demander au SYDESL la réalisation des travaux d'extension du réseau électrique afin d'alimenter en énergie la future construction
- de répercuter au bénéficiaire, qui l'a accepté, le solde financier restant à la charge de la commune dans le cadre de la loi P.V.N.R. et de la délibération du Conseil Municipal prise le 17 octobre 2002, à savoir la somme d'environ 6 000 €.

## **12 – RAPPORT DE L'EAU 2009**

Madame le Maire présente le rapport de l'eau qui, comme chaque année, doit être approuvé par le Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport de l'eau 2009.

## **13 – RAPPORT DE L'ASSAINISSEMENT 2009**

Madame le Maire présente le rapport de l'assainissement collectif qui, comme chaque année, doit être approuvé par le Conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le rapport de l'assainissement 2009.

## **14 – LOCATION DEPENDANCES PAVILLON DES MOINES**

Madame le Maire propose au Conseil de proposer à la location les dépendances du Pavillon des Moines. Le Conseil à l'unanimité :

- accepte la location des petits locaux au prix de 10 € par mois et du garage à 15 € par mois
- décide que pour chaque local seule une alimentation électrique pour l'éclairage sera effectuée
- autorise Madame le Maire à signer les baux qui y correspondent

## **15 – RENOUELEMENT BAUX COMMUNAUX**

Madame le Maire, ne pouvant pas statuer sur cette question, donne la parole à Monsieur DEMORTIERE et quitte la salle. Monsieur DEMORTIERE informe le Conseil que le bail de location accordé à Monsieur Jean Paul BERAUD arrive à échéance au 11

novembre 2010. Aussi, il propose au Conseil qu'il soit reconduit aux mêmes conditions pour une durée de 9 ans sachant que les quantités restent inchangées et que le prix est fixé chaque année par l'indice départemental actualisé à échéance du 11 novembre figurant dans l'arrêté préfectoral.

Le Conseil Municipal accepte par 13 voix POUR.

Madame le Maire regagne la salle du Conseil.

## **16 – PROJET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

Madame le Maire donne un compte rendu des négociations en cours de ce projet suite à la réunion, en présence de M. le Sous Préfet, le SDIS, M. DURIS, Mme BARNET et M. DEMORTIERE, en Sous Préfecture le 16 septembre dernier (la DREAL et la Chambre d'agriculture étaient excusés). Tous les sujets préoccupants ont été examinés et Monsieur le Sous Préfet a donné son accord pour signer la convention avec NOVEO.

Madame le Maire et Monsieur DEMORTIERE ont initié le 05 octobre dernier une réunion en mairie pour présenter le projet photovoltaïque aux agriculteurs de PALINGES. Etaient présents : M. DURIS de NOVEO, M. BICHET président des Jeunes agriculteurs, M. MICHEL président du CCJA, Mme TOUILLON, présidente USC de PALINGES et le Chambre d'agriculture. Suite à ces 2 réunions, Madame le Maire et M. DEMORTIERE se sont rendu sur le terrain pour préciser l'emprise dans les différentes parcelles mises à disposition. Après accord avec NOVEO, les congés aux agriculteurs exploitant le terrain seront envoyés avant le 11 novembre.

## **17 – CREATION DE POSTES.**

Madame le Maire demande au Conseil, qui l'accepte à l'unanimité :

- de créer 1 poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et 1 poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.
- de supprimer 1 poste adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe et 1 poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe.

## **18 – QUESTIONS DIVERSES**

### **1 – PROJET LOTISSEMENT**

Madame le Maire fait part au Conseil de la réponse de Madame de SAUVEBOEUF à la nouvelle proposition de prix pour l'achat du terrain du Champ Brézat pour le lotissement, elle ne veut pas négocier et reste sur sa demande de prix. Madame le Maire propose au Conseil d'étudier avec d'autres propriétaires dans des parcelles du secteur du Cartelas.

## 2 – PROJET ECLAIRAGE PUBLIC « Prise guirlande »

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'éclairage public « Prise guirlande » dossier 10EP900807 transmis par le SYDESL et indiquant un coût total de travaux d'un montant de 230 € HT.

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le projet présenté par le Syndicat Départemental d'Energie de Saône-et-Loire ;
- donne son accord à la contribution communale d'un montant estimatif de 230 € HT, sous réserve d'éventuelles dépenses imprévues ;
- dit que cette contribution communale inscrite au budget communal au compte 204 sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés la séance est levée à 22h30.